

Points importants

- Le protocole MED. 10 douleur thoracique doit être appliqué, tel que stipulé dans les PICTAP.
- Les critères d'inclusion et d'exclusion à l'administration de la nitro doivent être suivis, comme il est spécifié dans les PICATP.
- La Direction médicale des SPU de la Montérégie tient à souligner l'importance de l'harmonisation et l'uniformisation des pratiques entre les régions.

ERRATUM : Maintien du protocole MED. 10 Douleur thoracique tel qu'il est prévu aux PICTAP

En août dernier, nous vous avons fait parvenir une note clinique s'intitulant « *Le patient a une douleur thoracique et un AVC. Est-ce que je lui administre de la nitro?* »

Dans cette note clinique, nous vous demandions de ne plus administrer de nitro au patient présentant une douleur thoracique s'il subit un AVC dans les 24 dernières heures. Bien que cela soit supporté par la littérature, nous n'avons pas suivi le processus prescrit par la Direction médicale nationale pour effectuer un changement au protocole. Or, le changement au protocole n'aurait pas dû être annoncé, puisqu'il n'a pas été approuvé et n'a pas eu lieu.

Pour les techniciens ambulanciers paramédics travaillant dans une autre région que la nôtre, ce changement unilatéral d'un protocole a peut-être provoqué des évaluations de niveau B ou même C par l'assurance qualité de cette région. Je prends le blâme pour la confusion apportée par la présente modification. **Par conséquent, nous vous demandons de ne pas appliquer ce qui a été annoncé dans la note clinique et de vous référer aux PICTAP pour les critères d'inclusion et d'exclusion à l'administration de la nitro.**

À l'avenir, soyez assurés que nous allons suivre les directives provinciales, tant au niveau clinique qu'au niveau du processus à suivre pour amener un changement au protocole. Avec la venue du registre national et du *Programme national d'intégration clinique (PNIC)* destiné aux finissants des collèges, il est encore plus important de suivre, de façon uniforme, les PICTAP approuvés provincialement. La modification au protocole qui vient d'être enlevée reviendra seulement si elle est approuvée au niveau national.

Nous vous remercions de votre compréhension.



Dave Ross, M.D.